

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 avril 2011

### Compte-rendu

L'an deux mil onze, le quinze du mois d'avril, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 8 avril 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

#### Était absent excusé :

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de marquer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gérard PILARD, maire en exercice de la commune de Vonges, décédé le 10 avril dernier.

#### Taux 2011 :

En raison de la situation liée à la crise financière, mais afin de ne pas bloquer le développement du village, et de poursuivre nos investissements, monsieur le Maire propose une augmentation de nos taux d'imposition de 1 %, respectant de cette façon la promesse de modération de la pression fiscale.

Pour mémoire, l'inflation pour 2010 a été de 1.8 % et en moyenne sur les 5 dernières années de 1.6 %.

Les taux de référence (2010) ont été « rebasés » afin de tenir compte du transfert aux collectivités des parts départementales et régionales de foncier non bâti et de la part départementale de taxe d'habitation, ils sont les suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 12.83 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 8.33 %

- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 29.56 %
- ✓ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 14.85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE d'appliquer les taux d'imposition 2011 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 12.96 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 8.41 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 29.86 %
- ✓ CFE : 15.00 %

### Compte de gestion 2010 – Budget principal :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur municipal, Madame Marie-Louise STUTZINGER, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 197 761.00 €
- Recettes : 231 140.02 €

Investissements :

- Dépenses : 101 945.94 €
- Recettes : 149 375.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Madame Marie-Louise STUTZINGER, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé à l'unanimité.

### Compte administratif 2010 – Budget principal :

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2010.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2010, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2010.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2010 qui se traduit de la façon suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

|              | Recettes            | Dépenses            | Excédent            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CA 2010      | 231 140.02 €        | 197 761.00 €        | 33 379.02 €         |
| Report 2009  | 157 252.14 €        |                     | 157 252.14 €        |
| <b>Total</b> | <b>388 392.16 €</b> | <b>197 761.00 €</b> | <b>190 631.16 €</b> |

I – Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 388 392,16 € et se répartissent comme suit :

**a) Chapitre 013 – Atténuation de charge : 385,00 €**

Il s'agit d'un remboursement sur charges sociales par la CDC.

**b) Chapitre 70 – Produits des services : 70 232,40 €**

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les concessions de cimetières (630 €),
- les redevances d'occupation du domaine public communal (180 €),
- les locations du droit de chasse (2 400 €) (redevance pour les années 2009 et 2010),
- les recettes liées à la gravière (location du 1er au 3ème trimestre : 3 221,35 € / solde de la redevance 2010 : 38 074,14 €),
- l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale (10 260 €, soit 855 € / mois),
- les recettes issues des photocopies (105 €),
- le remboursement par les communes de Cléry et Perrigny d'une partie des frais de fonctionnement de l'école maternelle (10 837,22 €),
- le remboursement par la commune de Soissons des frais liés à l'organisation de la soirée du 13 juillet 2009 (587,76€),
- des avances sur charges versées par les locataires et des charges (fluides) issues de la location de la salle des fêtes (3 936,93 €).

**c) Chapitre 73 – Impôts et taxes : 93 497,82 €**

Ce chapitre est constitué :

- des produits issus des trois taxes (taxe d'habitation / foncier bâti / foncier non bâti), de la CFE et de l'allocation compensatrice dans le cadre de la taxe professionnelle (87 928 €) (+ 6 993 € par rapport à 2009),
- de la taxe additionnelle aux droits de mutations (5 569,82 €) qui est calculée en fonction du nombre de maisons vendues sur la commune (- 1 971,55 € par rapport à 2009).

**d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 55 226,74 €**

Ces produits correspondent aux différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation aux élus locaux, Dotation de solidarité rurale et les sommes reçues à titre de compensation pour la taxe professionnelle, les taxes foncières et la taxe d'habitation) ainsi que l'aide reçue du Rectorat de Bourgogne pour la mise en place du service minimum à l'école maternelle pour les grèves des 23 septembre et 12 octobre 2010.

Ce chapitre enregistre une diminution de 1 211,39 €.

**e) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 11 523,70 €**

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux (6 300 €),
- les locations de salle des fêtes (940 €),

- les fermages (location des terres agricoles de la commune) (3 793,47 €),
- les locations de matériel (couverts de la salle des fêtes, tables et chaises) (490,23 €)

**f) Chapitre 76 – Produit financiers : 274,36 €**

Cette somme correspond au montant des intérêts perçus suite aux différents placements effectués au cours de l'année 2010. On constate une diminution de ce chapitre (- 277,64 €) en raison du faible taux des intérêts de placement.

**g) Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2009 : 157 252,14 €**

**II – Les dépenses de fonctionnement** d'un montant de 197 761,00 € se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 011 – Charges à caractère général : 73 353,46 €**

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Il enregistre une hausse de 10 528,98 € par rapport à l'exercice 2009. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des dépenses relatives aux fluides.

**b) Chapitre 012 – Frais de personnel : 93 682,51 €**

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges patronales.

**c) Chapitre 014 – Atténuation des produits : 1 945,00 €**

Cette somme correspond au plafonnement de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (PVA) qui est le dégrèvement accordé aux redevables de la TP lorsque leur cotisation de TP est supérieure à un pourcentage de leur valeur ajoutée (VA). Depuis la réforme de la M14, il doit être enregistré en dépenses.

**d) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 26 481,24 €**

Sont comptabilisées à ce chapitre :

- les indemnités versées aux maires et aux adjointes et les différentes charges sociales s'y rapportant (14 204,24 €),
- les pertes sur créances irrécouvrables (23,52 €),
- la cotisation au service incendie (8 221,00 €) qui représente 1/3 du chapitre,
- la participation aux frais de maintenance 2009 du SICECO (672,48 €),
- les subventions versées aux associations et au CCAS (3 360,00 €).

**e) Chapitre 66 – Charges financières : 2 298,79 €**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2010.

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

|                   | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>     | <b>Excédent/Déficit</b> |
|-------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| CA 2010           | 149 375.33 €        | 101 945.94 €        | + 47 429.39 €           |
| Restes à réaliser |                     | 9 456.11 €          | - 9 456.11 €            |
| Report 2009       |                     | 125 909.53 €        | -125 909.53 €           |
| <b>Total</b>      | <b>149 375.33 €</b> | <b>237 311.58 €</b> | <b>- 87 936.25 €</b>    |

**I – Les recettes d'investissement** qui s'élèvent à 149 375,33 €, se décomposent comme suit :

**a) Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 23 465,80 €**

Les subventions proviennent :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (9 584,00 €) pour la réalisation du terrain multisports (8 329,00 €) et la rénovation du hall d'accueil à l'école maternelle (1 255,00 €),
- du Département (13 881,00 €) pour la réalisation du terrain multisports.

Il s'agit de subventions qui ont été accordées au cours de l'année 2009 pour des projets 2009 mais versées en 2010.

**b) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 125 909,53 €**

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé qui a permis de financer le déficit d'investissement de l'année 2009.

**II – Les dépenses d'investissement** d'un montant de 227 855,47 € se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 12 961,60 €**

Cette somme correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2010.

**b) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 88 984,34 €**

Les travaux suivants ont été réalisés :

- filet pare ballons installé au terrain multisports (7 176,00 €)
- rénovation des volets et de la porte de la mairie (1 095,00 €)
- honoraire dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière intercommunal (952,90 €),
- travaux de zinguerie sur divers bâtiments communaux (1 190,62 €),
- remplacement d'une chaudière gaz dans un des appartements de location (3 153,85 €),
- balises et panneaux de signalisation (1 206,99 €),
- mobilier de bureau (665,09 €),
- réfection du mur du Murey (69 733,98 €),
- congélateur/réfrigérateur pour la salle des fêtes (1 032,00 €),
- tondeuse à gazon (843,90 €),
- achat divers matériels (panneaux de signalisations / aspirateur / barnums pliants / bâche / guirlandes de Noël) (1 934,10 €).

**c) Report du déficit d'investissement de l'année 2009 : 125 909,53 €**

**Le budget principal dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 102 694,91 €** (190 631,16 € de la section de fonctionnement – 87 936,25 € de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2010.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010

Monsieur Alain CHARLET réintègre la séance. Madame Murielle ROCHE l'informe que le compte administratif a été adopté à l'unanimité. Monsieur Alain CHARLET remercie les membres du conseil municipal.

### **Affectation du résultat 2010 – Budget principal :**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal, à la clôture de l'exercice 2010.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2010 s'élèvent à :

- Excédent de fonctionnement : 190 631,16 €
- Déficit d'investissement : 78 480,14 €
- Reste à réaliser dépenses d'investissement : 9 456,11 €

Afin de combler le déficit d'investissement (78 480,14 €) et les restes à réaliser des dépenses d'investissement (9 456,11 €), il est nécessaire de prélever la somme de 87 936,25 € sur l'excédent de fonctionnement qui est de 190 631,16 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2010 comme suit :

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 102 694,91 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 87 936,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2010 du budget principal.

### **Compte de gestion 2010 – Budget forêt :**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur municipal, Madame Marie-Louise STUTZINGER, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 16 261.44 €
- Recettes : 82 452.08 €

Investissements :

- Dépenses : 18 694.06 €
- Recettes : 19 070.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Madame Marie-Louise STUTZINGER, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part. il est donc approuvé à l'unanimité.

### **Compte administratif 2010 – Budget forêt :**

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2010.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2010, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2010.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2010 qui se traduit de la façon suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

|              | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>    | <b>Excédent</b>     |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| CA 2010      | 82 452.08 €         | 16 261.44 €        | 66 190.64 €         |
| Report 2009  | 112 806.77 €        |                    | 112 806.77 €        |
| <b>Total</b> | <b>195 258.85 €</b> | <b>16 261.44 €</b> | <b>178 997.41 €</b> |

Les recettes de fonctionnement (195 258,85 €) sont constituées :

- des ventes de bois pour un montant de 82 452,08 €,
- de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 112 806,77 €

Les dépenses de fonctionnement (16 261,44 €) concernent :

- les frais de gardiennage (10 130,71 €),
- les frais liés à l'entretien des bois et forêts (5 690,64 €) : il s'agit de travaux effectués par l'ONF et du traitement des peupliers par l'entreprise GEAY.
- les impôts et taxes (439,49 €),
- les frais bancaires et assimilés (0,60 €).

Vous constaterez une forte diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année 2009. En effet, au cours de l'exercice 2009, il a été procédé au reversement d'une partie de l'excédent 2008 au budget communal. En 2010, il n'y a eu aucun reversement.

Cependant, on remarque une forte augmentation des frais liés à l'entretien des bois et forêts (2009 : 1 927,13 € / 2010 : 5 690,64 €).

## SECTION d'INVESTISSEMENT

|              | <b>Recettes</b>    | <b>Dépenses</b>    | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| CA 2010      | 19 070.00 €        | 18 694.06 €        | + 375.94 €              |
| Report 2009  |                    | 14 022.25 €        | - 14 022.25 €           |
| <b>Total</b> | <b>19 070.00 €</b> | <b>32 716.31 €</b> | <b>- 13 646.31 €</b>    |

Les recettes d'investissement (19 070,00 €) correspondent :



- à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour pallier au déficit d'investissement de l'année 2009 (14 020,00 €),
- à une subvention émanant du Département (5 050 €).

Les dépenses d'investissement (32 716,31 €) concernent :

- la reprise du déficit d'investissement de l'année 2009 (14 022,25 €)
- les travaux réalisés par l'ONF (18 694,06 €).

Le budget forêt dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 165 351,10 € (178 997,41 € de la section de fonctionnement – 13 646,31 € de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2010.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2010

Monsieur Alain CHARLET réintègre la séance. Madame Murielle ROCHE l'informe que le compte administratif a été adopté à l'unanimité. Monsieur Alain CHARLET remercie les membres du conseil municipal.

### Affectation du résultat 2010 – Budget forêt :

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget forêt, à la clôture de l'exercice 2010.

Le Compte Administratif 2010 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Je vous rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2010. Ils sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 178 997,41 €
- Déficit d'investissement : 13 646,31 €

Pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 13 646,31 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 178 997,41 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 165 351,10 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 13 646,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2010 du budget forêt.

### Budget principal 2011 :

Monsieur Alain CHARLET cède la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le budget principal 2011.



|                       | Dépenses     |              |              |                     |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2010      | BP 2010      | BP 2011      | % évol.<br>BP 10/11 |
| <b>Fonctionnement</b> | 197 761.00 € | 441 650.00 € | 426 414.00 € | - 3.45 %            |
| <b>Investissement</b> | 227 855.47 € | 450 000.00 € | 415 146.00 € | - 7.75 %            |

|                       | Recettes     |              |              |                     |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2010      | BP 2010      | BP 2011      | % évol.<br>BP 10/11 |
| <b>Fonctionnement</b> | 388 392.16 € | 441 650,00 € | 426 414,00 € | - 3.45 %            |
| <b>Investissement</b> | 149 375.33 € | 450 000,00 € | 415 146,00 € | - 7.75 %            |

Avant d'étudier en détail le budget primitif 2011 de la commune, Madame Murielle ROCHE précise que celui-ci a été établi en tenant compte des faits suivants :

- Arrêt de l'exploitation de la gravière,
- Réforme de la fiscalité dans le cadre de la taxe d'habitation, et du foncier non bâti.
- Reversement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources au titre de la réforme de la taxe professionnelle.

### Section de fonctionnement

#### ➤ Les dépenses

|                                                  | CA 2010             | BP 2010             | BP 2011           | % évol<br>BP 10/11 |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général       | 73 353.46 €         | 97 150.00 €         | 88 450.00 €       | - 8.96 %           |
| Chapitre 012 - Charges de personnel              | 93 682.51 €         | 120 130.00 €        | 107 150.00 €      | - 10.80 %          |
| Chapitre 014 - Atténuation de produits           | 1 945.00 €          | 2 100.00 €          | 21 710.00 €       | + 933.81 %         |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 26 481.24 €         | 28 820.00 €         | 28 400.00 €       | - 1.46 %           |
| Chapitre 66 - Charges financières                | 2 298.79 €          | 2 300.00 €          | 1 750.00 €        | - 23.91 %          |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre                | 0 €                 | 13 810.00 €         | 14 630.00 €       | + 5.94 %           |
| Virement à la section d'investissement           | 0 €                 | 177 340.00 €        | 164 324.00 €      | - 7.34 %           |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>197 761.00 €</b> | <b>441 650.00 €</b> | <b>426 414.00</b> | <b>- 3.45 %</b>    |

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général (88 450.00 €)**

Ce chapitre regroupe toutes les charges de fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite que les frais de fonctionnement soient maîtrisés en faveur des investissements.

#### **Chapitre 012 – Frais de personnel (107 105.00 €)**

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges s'y rapportant. Ce chapitre tient compte de la titularisation de l'ATSEM et de l'éventuel remplacement du cantonnier durant ses congés d'été.

#### **Chapitre 014 – Atténuation de produits (21 710.00 €)**

Cette somme correspond :

- au plafonnement de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (PVA) qui est le dégrèvement accordé aux redevables de la TP lorsque leur cotisation de TP est supérieure à un pourcentage de leur valeur ajoutée (VA) (2 100.00 €),
- au montant à reverser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (19 610.00 €) suite à la réforme de la taxe professionnelle. Il s'agit d'une nouvelle dépense pour la commune qui est calculée par les services fiscaux.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (28 400.00 €)**

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux maires et aux adjointes, la cotisation au service incendie, les subventions versées aux associations et au C.C.A.S.

### **Chapitre 66 – Charges financières (1 750.00 €)**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2011.

### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre (14 630.00 €)**

Madame Murielle ROCHE rappelle que cette écriture comptable n'a aucun impact financier sur le budget. Cette somme représente l'amortissement des frais d'étude (Coeur de village / Chauffage bois / Assainissement). Les frais d'étude doivent obligatoirement être amortis si ceux-ci ne sont pas suivis de travaux. Ce fut le cas pour les études précitées. Le conseil municipal avait décidé de les amortir sur une durée de 5 ans. Nous en sommes seulement à la deuxième année. Ce chapitre enregistre une hausse en raison du versement du solde de la participation de la commune aux frais d'étude dans le cadre de l'assainissement.

### **Virement à la section d'investissement (164 324.00 €)**

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire d'opérer un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui nous permettra de réaliser le programme des travaux de l'année 2011

#### ➤ **Les recettes**

|                                                   | <b>CA 2010</b>      | <b>BP 2010</b>    | <b>BP 2011</b>    | <b>% évol.<br/>BP 10/11</b> |
|---------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Chapitre 013 - Atténuation de charges             | 385.00 €            | 0 €               | 0 €               | -                           |
| Chapitre 70 - Produits des services               | 70 232.40 €         | 77 400.00 €       | 37 200.00 €       | - 51.94 %                   |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                     | 93 497.82 €         | 83 000.00 €       | 102 270.00 €      | + 23.22 %                   |
| Chapitre 74 - Dotations                           | 55 226.74 €         | 56 500.00 €       | 64 700.00 €       | + 14.51 %                   |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 11 523.70 €         | 66 890.00 €       | 119 340.00 €      | + 78.41 %                   |
| Chapitre 76 - Produits financiers                 | 274.36 €            | 610.00 €          | 210.00 €          | - 65.57 %                   |
| Résultat de fonctionnement reporté                | 157 252.14 €        | 157 250.00 €      | 102 694.00 €      | - 34.69 %                   |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>388 392.16 €</b> | <b>441 650.00</b> | <b>426 414.00</b> | <b>- 3.45 %</b>             |

### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Ce chapitre correspond à divers remboursements tel que le reversement d'un trop perçu sur charges sociales.

Aucune prévision n'est faite pour le budget primitif 2011.

## **Chapitre 70 – Produits des services (37 200.00 €)**

Ce chapitre regroupe les concessions de cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, la location du droit de chasse, les recettes liées à la gravière, l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale, les recettes issues des photocopies, le remboursement par les communes de Cléry et Perrigny d'une partie des frais de fonctionnement de l'école maternelle (ATSEM), le remboursement par la commune de Soissons des frais relatifs à l'organisation de la soirée du 13 juillet.

On constate une diminution du crédit de ce chapitre de 51,94 %. Ceci s'explique par l'arrêt de l'exploitation de la gravière.

## **Chapitre 73 – Impôts et taxe (102 270.00 €)**

Il s'agit des produits issus des quatre taxes réglées par les contribuables et la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est perçue par la commune en fonction des maisons qui se vendent sur son territoire.

L'évolution de ce chapitre tient compte de la réforme de la fiscalité. En effet, désormais, le Département ne percevra plus l'impôt sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti et la Région l'impôt sur le foncier non bâti au bénéfice du bloc communal.

Cependant, compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle, la commune doit reverser 19 610.00 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (somme comptabilisée en dépenses au compte 739116).

## **Chapitre 74 – Dotations (64 700.00 €)**

Il est constitué des différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement / Dotation de Solidarité Rurale / Dotation aux élus locaux / Indemnités compensatrices dans le cadre des taxes foncières et de la taxe d'habitation).

Une évolution est constatée sur ce chapitre en raison de l'augmentation de la prévision de la Dotation de Solidarité Rurale en reprenant le montant perçu en 2010 et des indemnités compensatrices.

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (119 340.00 €)**

Ce crédit prévoit les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux, les locations de la salle des fêtes, les fermages, les locations de matériels (couverts de la salle des fêtes, tables et chaises) et une subvention du budget de la forêt.

## **Chapitre 76 – Produits financiers (210.00 €)**

Il s'agit de la prévision des intérêts perçus en contrepartie des placements qui seront effectués au cours de l'année 2011.

## **Résultat de fonctionnement reporté (102 694.00 €)**

### **Section d'investissement**

#### **➤ Les dépenses**

|                                             | <b>CA 2010</b> | <b>BP 2010</b> | <b>BP 2011</b> | <b>% évol.<br/>BP 10/11</b> |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts                      | 12 961.60 €    | 13 000.00 €    | 9 100.00 €     | - 30.00 %                   |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 0 €            | 1 000.00 €     | 5 110.00 €     | + 441.00 %                  |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles   | 88 984.34 €    | 310 100.00 €   | 313 000.00 €   | + 0.94 %                    |

|                                    |                     |                     |                     |                 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| Report du déficit d'investissement | 125 909.53 €        | 125 900.00 €        | 87 936.00 €         | - 30.15 %       |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>227 855.47 €</b> | <b>450 000.00 €</b> | <b>415 146.00 €</b> | <b>- 7.75 %</b> |

### Chapitre 16 – Emprunts (9 100.00 €)

Ce crédit correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2011. Ce chapitre enregistre une baisse de 3 900.00 €.

### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (5 110.00 €)

Il s'agit de la cotisation à verser au SICECO (1 000.00 €) et du solde à verser au SIAAEF suite au remboursement des frais d'étude liés à l'assainissement de notre commune (4 110.00 €).

La somme de 4 110.00 € devait être versée en 2010. Compte tenu que le budget était déjà voté, il avait été demandé au SIAAEF de régler cette dépense sur l'exercice 2011. Principe qui avait été accepté par le président du syndicat.

### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (313 100.00 €)

Lors de la première réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers municipaux de lui indiquer les travaux qu'ils souhaiteraient voire inscrire au budget 2011. Monsieur le Maire et les adjointes se sont rencontrés afin d'établir la programmation des investissements. Par conséquent, voici les investissements qui ont été retenus :

- Achat d'une fourche pour le tracteur (5 000.00 €),
- Agrandissement des ateliers communaux afin d'abriter le tracteur (30 000.00 €),
- Conception d'une dalle pour accueil le Point d'Apport Volontaire (10 000.00 €),
- Réhabilitation de deux logements (Poste et école) (150 000.00 €),
- Agrandissement du cimetière pour la création d'un columbarium (20 000.00 €)
- Réfection du mur du Murey (80 000.00 €),
- Réserve pour l'acquisition de bois et forêt (2 000.00 €)
- Panneaux de signalisation (5 000.00 €),
- Réfection des marches de l'église (8 000.00 €),
- Divers travaux sur le bâtiment de la mairie (1 000.00 €),
- Divers matériels de bureau et informatique (1 000.00 €),
- Divers mobiliers (1 000.00 €).

En ce qui concerne les achats pour la salle des fêtes (verres, assiettes, etc.), ceux-ci seront comptabilisés en section de fonctionnement.

### Report du déficit d'investissement (87 936.00 €)

#### ➤ Les recettes

|                                                   | CA 2010             | BP 2010             | BP 2011             | % évol.<br>BP 10/11 |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement        | 23 465.80 €         | 48 000.00 €         | 50 000.00 €         | + 4.77 %            |
| Chapitre 16 - Emprunts                            | 0 €                 | 84 950.00 €         | 98 256.00 €         | + 15.66 %           |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 125 909.53 €        | 125 900.00 €        | 87 936.00 €         | - 30.16 %           |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre                 | 0 €                 | 13 810.00 €         | 14 630.00 €         | + 5.94 %            |
| Virement à la section de fonctionnement           | 0 €                 | 177 340.00 €        | 164 324.00 €        | - 7.34 %            |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>149 375.33 €</b> | <b>450 000.00 €</b> | <b>415 146.00 €</b> | <b>- 7.75 %</b>     |

### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement (50 000.00 €)**

Il s'agit de subventions émanant :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'extension du cimetière, la réfection des marches de l'église et l'agrandissement des ateliers communaux,
- de la Région pour la réhabilitation des deux appartements,
- du Département pour l'agrandissement des ateliers communaux.

### **Chapitre 16 – Emprunts (98 256.00 €)**

Cette somme correspondrait à l'emprunt à souscrire pour la rénovation des deux appartements.

### **Chapitre 10 – Dotations (87 936.00 €)**

Ce chapitre correspond au crédit qu'il convient de capitaliser afin d'absorber le déficit d'investissement de l'année 2010.

### **Chapitre 040 – Opérations d'ordre (14 630.00 €)**

Cette écriture comptable qui n'a aucun impact financier sur le budget, correspond à l'amortissement des frais d'étude et de la cotisation versée au SICECO qui est comptabilisée en subvention d'investissement.

### **Virement de la section de fonctionnement (164 324.00 €)**

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2011.

### **Budget forêt 2011 :**

Monsieur Alain CHARLET laisse la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le Budget Forêt 2011.

|                       | <b>Dépenses</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2010</b>  | <b>BP 2010</b> | <b>BP 2011</b> | <b>% évol.<br/>BP 10/11</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 16 261.44 €     | 114 300.00 €   | 166 851.00 €   | + 45.98 %                   |
| <b>Investissement</b> | 32 716.31 €     | 54 020.00 €    | 53 646.00 €    | - 0.69 %                    |

|                       | <b>Recettes</b> |                |                |                             |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
|                       | <b>CA 2010</b>  | <b>BP 2010</b> | <b>BP 2011</b> | <b>% évol.<br/>BP 10/11</b> |
| <b>Fonctionnement</b> | 195 258.85 €    | 114 300.00 €   | 166 851.00 €   | + 45.98 %                   |
| <b>Investissement</b> | 19 070.00 €     | 54 020.00 €    | 53 646.00 €    | - 0.69 %                    |

#### **➤ Section de fonctionnement**

Les **dépenses de fonctionnement** d'un montant de 166 851.00 € sont réparties de la façon suivante :

- Entretien de la forêt : 6 500.00 €

- Frais bancaires : 11.00 €
- Frais de gardiennage : 12 000.00 €
- Impôts et taxes : 1 000.00 €
- Reversement au budget principal : 107 340.00 €
- Virement à la section de fonctionnement : 40 000.00 €

Madame Murielle ROCHE rappelle que les frais de gardiennage sont fixés par l'ONF en fonction du montant de la vente de bois.

Une augmentation de 45,98 % est constatée entre le BP 2010 et la BP 2011. Cette évolution provient du reversement prévu de l'excédent au budget principal qui passe 54 790.00 € à 107 340.00 € en raison du l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2010. Les autres prévisions sont identiques à celles du BP 2010.

Les **recettes de fonctionnement** sont issues de la vente de bois (1 500.00 €) et du résultat de fonctionnement reporté (165 351.00 €). Celles-ci sont en augmentation en raison du résultat de fonctionnement reporté qui passe de 112 800.00 € à 165 351.00 €.

#### ➤ **Section d'investissement**

Les **dépenses d'investissement** correspondent :

- au report du déficit de l'année 2010 (13 646.00 €),
- au travaux qui seront prévus par l'ONF au cours de l'année 2011 (40 000.00 €).

La petite diminution des dépenses d'investissement est liée au déficit de l'année 2010 qui est moins élevé que celui de l'année 2009. Le crédit relatif aux travaux prévus par l'ONF a été reconduit.

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (13 646.00 €) pour permettre la couverture du déficit de l'année 2010
- du virement de la section de fonctionnement (40 000.00 €) pour équilibrer la section d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Forêt 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Forêt 2011.

#### Travaux forestiers 2011 :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des travaux prévus pour l'année par l'O.N.F. Le devis est de 25 929.51 € TTC.  
Seuls les travaux effectués seront facturés.

**Parcelle 32a** : broyage et mise en place de plants d'érable sycomore et d'érable plane

**Parcelle 20** : ouverture de cloisonnements, dégagement manuel de régénération naturelle de chêne et mise en place de plant de chêne sessile

**Parcelle 9p** : maintenance de cloisonnements, nettoyage et dégagement manuel de plantation

**Parcelle 39p** : dégagement manuel de plantation et élagage de peupliers

**Parcelle 36p** : maintenance de cloisonnement au broyeur

**Parcelle 10** : maintenance de cloisonnement et dégagement manuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'O.N.F.

### **Mise en conformité de l'électricité des bâtiments communaux :**

Suite aux contrôles obligatoires effectués par Bureau Véritas, il convient de reprendre les non conformités.

L'entreprise Jacques COURTITARAT a fait parvenir un devis qui s'élève à 1 072.00 € HT.

Bien que pouvant prendre seul la décision, Monsieur le maire propose au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise COURTITARAT.

### **Prises pour les illuminations de Noël :**

Suite à la demande formulée par Monsieur Pascal BELLORGET, le SICECO a fait parvenir un devis pour l'installation de six prises pour les illuminations de Noël qui s'élève à 1 482.67 €. Comme il s'agit d'une dépense subventionnée par le SICECO, le montant à la charge de la commune est de 593.07 €.

Bien que pouvant prendre seul la décision, Monsieur le maire propose au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le reste à charge pour l'installation des prises.

### **Subvention école maternelle :**

Lors du conseil du 10 décembre 2010, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 200.00 € à la coopérative scolaire afin de financer le voyage à Paris dans le cadre du concours des écoles fleuries.

Le versement de cette subvention a été mandaté en janvier 2011 et rejeté par la trésorerie en raison du changement d'exercice budgétaire.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer à nouveau.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école afin d'aider au financement du déplacement à Paris, en comptant 50,00 €uros par personne soit la somme de 200,00 €uros (un enseignant et trois élèves).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention.



## Convention avec la FF Basket Ball :

Madame Charlène BRULLEBAUT, membre de la Ligue de Basket de Bourgogne, a obtenu pour l'école maternelle la cession à titre gratuit de deux paniers de basket dans le cadre des missions de développement de la Ligue.

Une convention de cession entre le Comité Départemental de Côte d'Or, l'école maternelle et la mairie a été signée.

L'installation de ces paniers est à la charge de la mairie, et l'école maternelle devra permettre la pratique du basket-ball dans le cadre de l'Opération Basket École.

Ces deux paniers seront installés sous le préau et, dans la mesure du possible, un mini terrain sera tracé au sol.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil pour organiser une petite inauguration afin de remercier les personnes du Comité Départemental de Basket de Côte d'Or. Le Conseil donne son accord à l'unanimité, la date reste à fixer.

## Questions diverses :

### ✓ **Part scolaire**

La part scolaire est la somme versée par chaque commune du RPI pour chaque enfant scolarisé. Lors du dernier conseil d'école, le 18 février dernier, en présence des maires de Cléry et de Perrigny sur l'Ognon, il a été convenu d'augmenter la part scolaire de 1 €uro cette année encore.

Monsieur le Maire propose un montant de part scolaire à 55 €uros, soit 1 €uro d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la part scolaire de 1 €uro.

### ✓ **Fermeture de classe**

Un risque de fermeture d'une des classes du RPI (une de Perrigny sur l'Ognon) avait été évoqué par les services de l'Éducation Nationale. Les trois maires du RPI accompagnés du Conseiller Général ont rencontré l'adjoint à Madame l'Inspectrice d'Académie le 4 avril dernier pour évoquer les effectifs attendus et les travaux réalisés dans chaque école par les différentes municipalités. Les réponses qui ont été apportées ont laissé de grands espoirs qui se sont confirmés lors de la commission du 8 avril. Le RPI reste donc avec quatre classes élémentaires à la rentrée prochaine.

### ✓ **Logements communaux**

Une visite des logements communaux à rénover a été organisée avec un architecte, l'enveloppe prévisionnelle serait de 200 000.00 € HT avec une rémunération au pourcentage pour la maîtrise d'œuvre de 10.8 %.

Deux autres estimations sont attendues.

### ✓ **Gravière**

Monsieur le Maire fera parvenir à chacun un plan du réaménagement de la gravière prévue par HOLCIM dans le cadre de l'arrêté préfectoral. Une visite sera organisée

pour l'ensemble du conseil, en fin d'après-midi en semaine, pour ne pas gêner les travaux et pour avoir toutes les explications nécessaires de la part de l'exploitant. Monsieur le Maire rappelle également que la gravière n'est pas en accès libre actuellement, et donc, qu'il est toujours interdit d'y pénétrer sans autorisation. La discussion sur l'avenir de la gravière sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

✓ **Fossé**

Monsieur Gérald THIBERT rappelle que le fossé du chemin de Coudraye est à curer, Monsieur le Maire demandera à l'employé communal de faire le nécessaire.

✓ **Affouages**

Monsieur Gérald THIBERT demande également d'envoyer un courrier aux chefs de dizaines pour qu'un point soit fait sur l'état d'avancement des affouages.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET